



Commune mixte de Petit-Val

Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Tél. 032 484 94 70
Email admin@petit-val.ch

Réf. / 04.0503.0000 / LB

Communiqué de presse – Analyse sécuritaire du nouvel aménagement de la traversé de Châtelat

Suite à l'analyse sécuritaire sur le nouvel aménagement de la traversée de Châtelat, l'office des ponts et chaussées (OPC) et la commune de Petit-Val communiquent les informations suivantes :

A fin septembre 2021, un comptage du trafic et une expertise des traversées piétonnes au centre de la localité ont été réalisés. Cette analyse démontre qu'environ 1'200 véhicules par jour traversent la localité et que la vitesse signalée de 50 km/h est majoritairement respectée. En comparaison avec l'analyse avant les travaux, la vitesse moyenne actuelle a diminué.

La largeur de la chaussée ayant été réduite, un risque d'empiètement sur les trottoir et bande piétonne lors de croisement existent malgré la présence de potelets. Les traversées piétonnes sur la journée sont peu nombreuses malgré une concentration à certaines heures dues essentiellement à la présence des écoliers. Afin d'augmenter la sécurité des piétons et de réduire le risque d'empiètement des véhicules sur le trottoir, l'OPC procédera à la mise en place d'un potelet supplémentaire à l'extrémité Ouest du trottoir.

Etant donné la faible fréquentation des traversées piétonnes, hormis aux heures d'arrivée et de sortie des écoliers, la commune de Petit-Val et l'OPC ne sont pas favorables à un marquage d'un passage pour piétons (PPP). Selon les différentes études menées à ce sujet, un PPP peu fréquenté est plus dangereux qu'une traversée libre. Actuellement, les écoliers respectent les règles de sécurité et sont attentifs avant de traverser la route. L'OPC et la commune de Petit-Val se disent satisfaits de ce nouvel aménagement qui apportent plus de sécurité et de modération de trafic.

Souboz, le 20 décembre 2021

Conseil communal